



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question au Gouvernement n° 2553

Texte de la question

## MISE EN PLACE DES POLES DE COMPETITIVITE EN ALSACE

M. le président. La parole est à M. Michel Sordi, pour le groupe UMP.

M. Michel Sordi. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, la politique économique du Gouvernement commence à porter ses fruits. Mais l'Alsace et en particulier le département du Haut-Rhin restent confrontés à des difficultés industrielles persistantes.

Les secteurs du textile et de la sous-traitance automobile subissent une récession forte, obligeant les entreprises à la mise en oeuvre de restructurations accompagnées de plans sociaux douloureux pour les salariés.

Pourtant, la région Alsace a des atouts : sa situation géographique au coeur de l'Europe, sa main-d'oeuvre qualifiée et ses infrastructures de qualité.

Le Gouvernement, en lançant les pôles de compétitivité, a voulu croire dans la capacité d'innovation et de réussite industrielle de la France au travers de ses régions.

Les acteurs économiques des régions Alsace et Franche-Comté se sont mobilisés pour créer ensemble le pôle de compétitivité Véhicule du futur. Objectif affiché : gagner la course à l'innovation dans le secteur automobile, en développant trois projets de coopération : le véhicule propre, le véhicule et le réseau intelligents, l'excellence de la filière.

Cette coopération renforcée doit permettre à chaque membre du réseau de développer sa valeur ajoutée en se concentrant sur son métier et ses savoir-faire spécifiques. Conçus comme des leviers du développement économique et de l'emploi, appuyés sur la recherche et l'innovation, les pôles de compétitivité se mettent progressivement en place. Serait-il possible au ministre délégué à l'aménagement du territoire de faire le point sur l'état d'avancement des pôles de compétitivité et, en particulier, sur la mise en oeuvre du pôle Véhicule du futur, et sur les retombées qui peuvent en être escomptées pour les équipementiers automobiles et leurs salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, *ministre délégué à l'aménagement du territoire*. Je sais, monsieur Sordi, combien vous êtes mobilisé par la situation économique, plus particulièrement en Alsace, mais aussi par la situation du secteur automobile.

Je voudrais vous indiquer combien le Gouvernement y est attentif. À la demande de M. le Premier ministre, un certain nombre de mesures prioritaires ont été inscrites à l'ordre du jour du prochain comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, qui se tiendra lundi prochain.

Premièrement, nous voulons, en matière de fonds européens, flécher plus précisément les allocations en ce qui concerne les fonds structurels, mais aussi en matière d'aides à finalité régionale, sachant que la France a obtenu, dans la négociation, des résultats qui allaient au delà des espérances d'un certain nombre d'entre nous. Nous avons obtenu un résultat exceptionnel pour la période 2007-2013, qui profitera à nos territoires régionaux, mais aussi à notre industrie en général.

Deuxièmement, nous aurons l'occasion de faire un état des lieux sur le secteur automobile en général. Nous voulons nous positionner en matière de mutations économiques. Nous avons créé pour cela, le 1er janvier

dernier, la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire, qui est l'émanation de la fusion entre la DATAR et la mission aux mutations économiques.

Troisièmement, nous avons la volonté d'anticiper. Nous avons engagé, à travers notre politique, une véritable anticipation des pôles de compétitivité. Nous en faisons la démonstration notamment dans le secteur automobile, avec Véhicule du futur en Alsace et en Franche-Comté. Nous ferons d'autres propositions complémentaires pour le secteur automobile dans le cadre du CIADT de lundi prochain.

Nous proposerons des mesures de simplification avec un guichet unique de dépôt des dossiers, un fonds de financement unique pour l'ensemble des crédits de l'État et une simplification des gouvernances, n'en déplaise aux Cassandre ! Le Gouvernement a engagé, vous le voyez, une grande politique en faveur de l'industrie. Nous sommes totalement mobilisés, à travers ces pôles de compétitivité, en faveur d'une grande politique de l'emploi, d'innovation industrielle, mais aussi, comme vous le rappeliez, monsieur le député, de l'attractivité de nos territoires régionaux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Sordi](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2553

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 mars 2006